

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

## DELIBERATION N° DE\_2019\_054

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 octobre 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 7  
de Votants 9

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

**Approbation de la phase 2 du  
Contrat de Rivière « Bléone  
et affluents »**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ, Jean-Marie MARTIN

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Monsieur Antoine ARENA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 01/10/2019

Lors de son assemblée du 22 juillet dernier à Malijai, le Comité de Rivière « Bléone et affluents » a approuvé la phase 2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents ».

Cette seconde et dernière phase du Contrat de Rivière « Bléone et affluents » porte sur la période 2019-2021.

Elle comporte 84 actions portées par 25 maîtres d'ouvrage pour un montant total d'environ 17 millions d'euros réparti de la façon suivante :

Volet	Thème	Nombre d'actions	Total (€)
Volet A	Qualité des eaux	9	2 458 447
Volet B1	Milieus naturels	13	7 022 246
Volet B2	Risques naturels	24	2 986 100
Volet B3	Ressource en eau	18	3 897 504
Volet C1	Sensibilisation / Communication	14	231 717
Volet C2	Gouvernance	6	589 746

Préfecture de Digne les Bains

Date de réception de l'AR: 09/10/2019

004-210400479-20191008-DE\_2019\_054-DE

<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>17 185 760</b>
--------------	-----------	-------------------

Pour mémoire, le Contrat de Rivière est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB). C'est lui qui en assure la coordination et l'animation. Il est également maître d'ouvrage de plusieurs actions du programme.

**La commune de CHAMPTERCIER a engagé, dans le cadre de la phase 1 du Contrat, les actions suivantes qu'elle entend poursuivre, après ajustement, dans la seconde phase (tableau 1) :**

N° action	Intitulé de l'action	Echéancier	Coût estimatif
A_12	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau de Champtercier	2020	240 500.00
B3_21	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires sur les sources de la commune de Champtercier	2019	85 000.00

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- ⇒ **APPROUVE** le projet de phase 2 du Contrat de Rivière et notamment la poursuite des deux opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de CHAMPTERCIER pour un montant global de 325 500.00 € HT.
- ⇒ **S'ENGAGE** à réaliser les opérations du Contrat de Rivière dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant les programmations et les objectifs inscrits à la fiche action.
- ⇒ **S'ENGAGE** à informer la structure porteuse (SMAB), des grandes étapes de l'avancement de ces opérations ; à savoir : dépôt des dossiers de demande d'aides, engagement effectif de l'opération, principales étapes franchies, clôture de l'opération.
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire de la Commune de CHAMPTERCIER à signer le dossier contractuel de la phase 2 du Contrat de Rivière

**POUR : 9**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.  
Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

